



FNEC-FP-FO86 - 21 bis rue Arsène Orillard - 86035 POITIERS CEDEX  
Tel : 05.49.52.52.83 Mail : fnecfpo86@orange.fr

## Déclaration liminaire F3SCT-D 86 du 5 octobre 2023

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D 86, le 49.3 du budget 2024 confirme bien la poursuite de la politique de saccage des services publics, mais ce même budget 2024 alloue par contre une enveloppe sans précédent pour construire de nouvelles prisons ou encore pour l'armée. L'antipode de l'idéal républicain de la citation de Hugo « *Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison* ».

Dans l'Éducation Nationale, après les 1800 postes supprimés au budget 2023, ce sont 2500 postes qui devraient disparaître de nouveau en 2024.

Mais ce n'est pas tout, à toutes ces suppressions budgétisées viennent encore s'ajouter les 3000 postes non pourvus aux concours cette année, auxquels il faut encore additionner les départs volontaires (ruptures conventionnelles, démissions) sans précédents, notamment de stagiaires (déjà près d'une vingtaine pour notre académie à un mois de la rentrée). Le résultat dans les établissements ne s'est pas fait attendre : 130 BMP non pourvus dans l'académie auxquels il faut ajouter des dizaines de postes complets manquant faute de personnels à nommer. Même les contractuels s'en vont puisque les services sinistrés du rectorat ont du mal à nommer ces contractuels à la rentrée, et donc ces personnels cherchent (et souvent trouvent) du travail ailleurs.

Nos salaires continuent à décrocher par rapport au coût de la vie, et le travailler plus du Pacte ne répond en rien à notre exigence de l'augmentation de la valeur du point d'indice. Le Ministre, vient de convoquer une énième réunion sur l'attractivité du métier, mais il a refusé de discuter des salaires, étonnant non ?!

Dans ce tableau non exhaustif, nous n'oublions bien évidemment pas les retraites et nous continuons d'exiger, à tous les niveaux, l'abandon de la réforme Macron.

Alors qu'un Français sur six déclare ne pas manger à sa faim, que près de la moitié des services d'urgence ont fermé au moins une fois au cours de l'été faute de ressources humaines suffisantes et qu'il manquait au moins un professeur dans la moitié des collèges et lycées à la rentrée, l'horizon fixé par le gouvernement est bien celui d'un élargissement des privilèges de quelques-uns, au prix de la destruction du bien commun.

Pour revenir sur un sujet rebattu dans les médias, le harcèlement, citons ici un extrait du communiqué du syndicat FO des personnels de direction qui est éclairant sur le sujet. « *Ce que le traitement actuel du harcèlement met en lumière c'est la dégradation du service public de l'Éducation nationale. Il ne faudrait pas se tromper*

*de diagnostic, car pour reprendre la célèbre phrase de Camus, mal nommer les choses c'est ajouter à la misère du monde.*

*Le sujet c'est bien le manque de personnels enseignants, médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologues : postes insuffisants, postes de plus en plus difficilement pourvus, absences non remplacées, temps partiels non compensés.*

*Pour certains commentateurs de l'actualité, la sanction serait l'alpha et l'oméga du traitement du harcèlement. Il est bon de rappeler que les collèges et lycées ne se situent pas en dehors de l'État de droit, et qu'avant d'engager toute mesure disciplinaire, dont le conseil de discipline, la règle du contradictoire s'applique et que les faits doivent être constitués.*

*Notre système scolaire n'aurait donc plus que l'exclusion comme solution ! Depuis plus de vingt ans, l'ensemble des services a été tellement dégraissé que tous les personnels, dont les administratifs, se trouvent à la peine en établissement, Parce qu'à tous les étages de la Grande Maison c'est le même constat : tout le monde arrive à la limite du point de rupture en raison des postes supprimés ou des absences non remplacées. Les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail maltraitantes risquent plus de commettre des maladresses. Comment en établissement un chef d'établissement peut-il se consacrer suffisamment au suivi des élèves quand il doit palier l'absence non remplacée d'un adjoint, d'un gestionnaire, d'une secrétaire, d'un CPE ?*

*Indépendance et Direction FO dénonce le lynchage médiatique et la recherche de boucs émissaires. Le Ministère parle de formation, nous demandons des moyens humains ! L'éradication du harcèlement passe par une présence humaine plus importante et permanente en établissement. Les élèves et les parents n'ont pas besoin de plus de plate-forme numérique, mais de vraies personnes présentes qui peuvent leur consacrer du temps. Et comme chacun le sait, le temps c'est de l'argent. Aussi, si la lutte contre le harcèlement est une vraie priorité, alors il faudra financer les postes. L'argent a bien été trouvé pour le SNU et le PACTE ! »*

Sur le Pacte justement, et sans revenir sur les multiples attaques sur nos salaires et sur nos statuts que constituent ce machin, nous souhaitons intervenir ici sur la notion de remplacements de courtes durées. Sauf erreur de notre part, la brique RCD n'est pas utilisable dans le cas de postes vacants ou d'absences longues. Merci de nous confirmer clairement cela.

Un point sur les AESH (deuxième métier de l'Éducation Nationale) et les AED après le mouvement national de mardi dernier. Il n'y a pas de salut pour ces personnels sans un vrai statut et un vrai salaire. Par exemple, les hausses minimales consenties à ces personnels, loin de combler les hausses de l'inflation, sont en plus toujours immédiatement phagocytés par la diminution des prestations sociales versées par la CAF (allocation logement et prime d'activité). Sur l'inclusion plus largement, notre Fédération ne s'inscrit bien évidemment pas dans l'acte 2 de l'école inclusive : fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop

élevé, fusion des missions des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE, pour FO c'est non. Cet acte 2 va encore aggraver les conditions de travail de tous les personnels, les indicateurs RSST de la Vienne montrent très clairement le résultat de cette politique.

La FNEC-FP-FO est révoltée par la teneur des remontées de terrain et des registres, qui, une fois encore, ne font que dresser le même constat, catastrophique de nos métiers, violences physiques et psychologiques. « *Aucun problème ne peut être résolu sans changer le niveau de conscience qui l'a engendré* » a dit Einstein, il est donc urgent de changer de paradigme et d'arrêter les réformes qui engendrent cela.

De nombreux registres SST évoquent les températures excessives et l'atmosphère irrespirable des salles de classe en septembre. Nous souhaiterions connaître les mesures concrètes qui sont envisagées afin de rendre à l'avenir pour les personnels et les élèves un cadre plus propice au travail ?

Sur le COVID, une reprise importante est constatée depuis cette rentrée, nous souhaiterions, la encore, connaître, le cas échéant, les mesures envisagées ?

Enfin, nous souhaiterions également qu'un point soit fait sur la DRCT.

La FNEC-FP FO rappelle une nouvelle fois que protéger les personnels passe en premier lieu par éviter de détériorer les conditions de travail ; nous rappelons ici quelques moyens :

- Abandonner la réforme des retraites et revenir à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.
- Augmenter les salaires par l'augmentation du point d'indice.
- Respecter le décret du 23 août 2021, qui indique que les AESH doivent avoir une grille de 11 échelons augmentés de 10 points d'indice tous les 3 ans.
- Abandon des PIAL et création d'un vrai statut pour les AESH et d'un vrai statut pour les AED.
- Respecter les statuts des personnels et abandonner la réforme « Pacte ».
- Rétablir la médecine de prévention.
- Rétablir les postes supprimés.
- Ne pas supprimer la technologie en collège.
- Rétablir le baccalauréat national, anonyme, terminal et ponctuel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD de la Vienne, je vous remercie de votre écoute. Je vous prie également de joindre cette déclaration au procès-verbal de cette F3SCT.